

SADS Auxi'life : Nos revendications restent entières !



La délégation, constituée du syndicat FO de SADS, d'élues au CSE, de représentants de la Fédération de l'Action Sociale et de l'Union Départementale, mandatée par l'assemblée des personnels réunis le 16 septembre, a été reçue par le Directeur du Cabinet du Préfet ce mercredi 15 octobre. 80 salariés se sont réunis pour soutenir la délégation. La presse était présente.

Nous nous félicitons de la réussite de ce rassemblement ! 80 salariés venus d'Orléans et de tout le département, venus malgré les difficultés pour mettre de l'essence dans les voitures, malgré le choix à faire entre venir et remplir le frigo ! Certains ont reçu l'aide de la famille, « tiens voici 20€ pour mettre de l'essence, il faut que tu y ailles c'est important ! » Cela montre la détermination sans faille des salariés à défendre leurs revendications, à commencer par celle demandant le versement régulier et à date de leur salaire !

A sa sortie la délégation rend compte de la discussion. Elle constate que la Préfecture, ayant reçu la demande d'entretien un mois plus tôt, n'a sollicité ni le Conseil Départemental ni l'employeur, et n'a pas cherché de réponses à la situation.

La délégation a martelé les revendications :

Comprendre et être payés selon la loi, à date fixe et régulièrement !

Les salariés ne doivent plus connaître les fins de mois difficiles, ne doivent plus choisir entre le travail et le frigo, cette situation doit cesser immédiatement !

Si la Préfecture reconnaît l'urgence et l'insupportable de la situation faite aux salariés de SADS, elle n'est pas en mesure d'apporter la moindre réponse alors que les salaires de septembre n'étaient toujours pas arrivés pour un certain nombre d'entre eux au moment de la délégation ! C'est irrecevable ! La Préfecture indique qu'elle fait le tour « des partenaires » et revient vers nous !

NOTRE MOBILISATION PORTE DEJA SES FRUITS

Nous serons reçus en délégation le MARDI 21 OCTOBRE A 16H30 à Chartres.

Nous appelons tous les salariés qui le peuvent à un rassemblement devant le Conseil Départemental à 16h00.

Pour les salariés qui souhaitent venir, vous devez prévenir votre Responsable et comme mercredi, cette absence sera assimilée à une grève, donc des heures non payées.

Pour les salariés en congés, en RH, inutile d'informer votre Responsable, vous êtes libre sur votre temps de repos.

Un grand merci à toutes et tous pour votre mobilisation, vos messages de soutien.

Ensemble, on lâche rien !